



Acceptation du rôle d'enseignant référent dans le cadre du Projet InterCycles

ENTRE

M./Mme Nom.....Prénom(s).....né(e) le..... à.....
le.....de nationalité.....demeurant à enseignant la matière (A C au
sein de l'établissement (A COMPLETER) ..et encadrant le cursus de (A
COMPLETER).....

Ci-après dénommé(e) l'« **Enseignant référent** »

ET

INTERCYCLES, Association loi de 1901 déclarée auprès de la préfecture du Rhône sous le numéro 174361310, ayant pour objet de favoriser, développer et promouvoir des actions et activités permettant l'accès à la culture, l'éducation et la formation au numérique, dont le siège social se situe à Lyon 1^{ER} (69001) 51 rue du Bon Pasteur, représentée par son Président en exercice M. Olivier CHARNAY.

Ci- après dénommée l'« **Association** »

PREAMBULE :

Le Projet InterCycles, porté par l'Association, consiste en la réalisation d'une encyclopédie collaborative multimédia, à partir d'outils open-source, alimentée par des Contributions d'étudiants de 14 à 28 ans sous forme notamment de vidéogrammes. Ces vidéogrammes pédagogiques, ont pour but d'aider les Contributeurs à assimiler de nouvelles connaissances, par un procédé auxiliaire à l'enseignement classique, ces derniers travaillant seuls ou en groupe, dans un cadre scolaire ou non.

L'Enseignant référent a manifesté par la présente son intérêt pour le projet et souhaite avoir l'opportunité de participer à ce dernier, dans le cadre de la mission d'enseignement et de transmission des connaissances qui est la sienne.

Au sein de sa classe, l'Enseignant référent du fait de son partenariat avec InterCycles, fera en sorte de développer chez ses élèves, des qualités notamment d'analyse, d'écriture, et surtout d'esprit critique. Les élèves auront la chance de développer leurs compétences numériques.

Afin de faciliter et promouvoir le travail des étudiants avec la participation de l'Enseignant référent, l'Association a mis en place un dispositif complet visant à diffuser et promouvoir le ou les vidéogrammes réalisés par les élèves s'appuyant sur le site internet de l'Association, la chaîne YouTube de cette dernière ainsi que divers médias dont les principaux réseaux sociaux.

L'Enseignant référent a manifesté son intérêt et déclare adhérer aux valeurs qui guident le projet InterCycles et souhaite ainsi partager avec ses élèves une nouvelle méthode d'apprentissage, plus ludique, moderne, axée sur le développement de l'esprit critique des étudiants.

Il accepte d'être identifié comme Enseignant référent tout au long de la durée du partenariat collaboratif entre sa classe et l'Association. Dans ce contexte, il peut être à l'initiative du vidéogramme pédagogique objet du partenariat. Cette initiative peut aussi être prise par l'un de ses élèves sous réserve qu'il propose une thématique qui obtienne l'agrément de ses camarades et de l'Enseignant référent.

COLLABORATION :

Sur son site <https://www.intercycles.org/> l'Association communique sur ses procédures internes. Elle met à la disposition de l'Enseignant référent des tutoriels sous forme de vidéogrammes et des conseils aussi bien en amont de la réalisation qu'en aval en faisant appel, dans cette hypothèse le cas échéant, à un comité de validation ad hoc. L'Association met également à la disposition de l'Enseignant référent par ce même biais une trame indicative des caractéristiques à prendre en compte pour permettre la mise en ligne des vidéos sur la chaîne YouTube InterCycles de l'Association.

En vue de participer au projet InterCycles, l'Enseignant référent déclare par la signature des présentes accepter de :

- guider et encadrer l'avancée des Contributions de chacun des élèves impliqués avec lui dans le Projet,
- faire lire et signer aux étudiants le formulaire de participation individuel fourni par l'Association,
- porter à la connaissance des étudiants les conditions communes de participation,
- fournir des contenus conformes aux règles édictées par l'ordre public et les bonnes mœurs,
- soumettre les résultats du travail de sa classe à l'Association avant sa diffusion, afin que cette dernière puisse en contrôler la teneur, d'un point de vue pédagogique, éthique et scientifique,
- produire à l'Association, à première demande, les sources des documents sur lesquels ces Contributions s'appuient,
- respecter d'une manière générale les lois et règlements en vigueur et plus spécifiquement ceux relatifs aux droits de la propriété intellectuelle,
- respecter les conditions de l'exception de courte citation telles que définies par l'article L.122-5 3° du Code de la Propriété Intellectuelle,
- s'assurer que les documents incorporés dans l'œuvre sont libres de droit ou à même d'être reproduits et intégrés au sein du vidéogramme.

CESSION DE DROITS :

Du fait de l'esprit associatif du Projet et compte tenu du caractère bénévole du partenariat, l'Enseignant référent accepte de céder à l'Association les droits qui pourraient naître de sa participation à la Contribution dans le cadre de l'animation, la coordination et plus généralement de la gestion du Projet au sein de sa classe.

En tant que de besoin, et notamment pour satisfaire aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, aux dispositions réglementaires, aux conventions internationales, et à leurs éventuelles prorogations dans tous pays, l'Enseignant référent cède à l'Association pour toute la durée légale de protection de la Contribution par le droit d'auteur ou par tout autre droit de propriété intellectuelle et pour le monde entier, l'ensemble des droits nés de sa Contribution au projet InterCycles en pleine propriété avec toutes les garanties de fait et de droit qui y sont attachés, ainsi que des droits d'exploitation qui en découlent, et ce sans restriction ni réserve, avec tous les droits présents et futurs s'y rattachant.

→ Les droits exclusifs cédés pour les Contributions créées dans le cadre du projet prises isolément en tout ou partie ou assemblées avec un ou plusieurs autres éléments, quel que soit le nombre d'exemplaires tirés des originaux, comprennent notamment :

- le droit de reproduire, faire reproduire, adapter, faire adapter, traduire en toutes langues et/ou en tous langages informatiques, publier, faire publier, modifier, faire modifier, mettre à la disposition du public par tous moyens connus ou à découvrir, via tous circuits réseaux et/ou systèmes connus

ou à découvrir, y compris par la télédistribution, aux conditions que l'Association fixera, sous toutes marques, labels, rubriques et étiquettes, formes, formats, configurations et supports connus ou à connaître, au choix de l'Association,

- le droit de transformer, mixer, assembler, monter, arranger, transcrire tout ou partie de la Contribution intégrée dans d'autres Contributions, de réaliser de nouvelles versions, ainsi que le droit de reproduire, représenter et diffuser la Contribution ainsi modifiée, adaptée, nouvelle ou dérivée,
- le droit de communiquer au public par tous moyens et sur tous supports connus ou non prévus et non prévisibles à la date de signature des présentes,
- le droit de télétransmission numérique au public, par tous moyens connus ou à découvrir,
- le droit de représentation et d'exécution publique, par tous procédés connus ou à découvrir, notamment par télétransmission et par diffusion radioélectrique, télévisuelle, cinématographique et autres procédés,
- le droit d'utiliser librement les éléments réalisés dans le cadre du projet InterCycles,

et d'une manière générale, l'intégralité des droits patrimoniaux d'auteur.

Au terme de cette cession, le Contributeur ne dispose plus de droits de propriété intellectuelle mais peut toutefois utiliser ses Contributions pour les besoins de son cursus.

Il est rappelé que l'Association sera propriétaire en tant que de besoin des biens meubles que constituent les supports originaux (CD, clefs USB, etc...) des enregistrements de toute nature réalisés en application des présentes (vidéogrammes et/ou programmes multimédia), et cessionnaire exclusif sans limitation de temps des droits d'exploitation sous toutes formes y afférent.

→ Pour l'ensemble des droits susvisés, les vecteurs de communication et les supports sont notamment mais non exhaustivement la diffusion directe ou indirecte par tous moyens électroniques, des télécommunications satellitaires ou par câble, sous forme télévisuelle par voir hertzienne terrestre ou spatiale, analogique ou numérique, sous toute forme, telles que télévision, radio, Internet, extranet, intranet, WAP, i-mode, GSM, GPRS, UMTS et sur tous supports présents et à venir, notamment papier, électronique, réseaux sociaux magnétique, disque, réseau, disquette, bandes, listings DVD, CDV, CDI, CD Rom, CD Worm, réseau et bases de données On line ou Off line .

→ L'Enseignant référent est informé que la présente cession de droit se fait à titre gratuit, nonobstant les conseils et l'assistance dont il peut bénéficier de la part de l'Association et le respect par l'Association de son droit moral.

→ La présente cession des droits de propriété intellectuelle au profit de l'Association s'effectue au fur et à mesure de la réalisation des Contributions, que l'Association pourra, en conséquence, utiliser en leur état d'achèvement si, pour une raison quelconque, l'Enseignant référent souhaitait retirer sa participation et celle de sa classe au Projet.

→ Nonobstant la présente cession, l'Enseignant référent pourra réutiliser l'expérience et le savoir-faire acquis à l'occasion de la réalisation de la Contribution dans le cadre de son activité pédagogique et/ ou de son cursus.

Dans le cas où la Contribution consisterait en l'illustration sonore d'un ou plusieurs éléments pris ensemble ou séparément, (ci-après désigné « musique » ou « bande-son »), l'Enseignant référent garantit que la

bande-son est libre de droit ou qu'elle a été spécialement créée par lui pour le vidéogramme ou qu'il s'est vu concéder les droits par le détenteur ou qu'il détient les droits .

Sous réserves des droits des Sociétés d'Auteurs (SACEM et SDRM) dont il pourrait être membre, l'Enseignant référent cède à l'Association à titre exclusif tous les droits énumérés ci-dessus sur cette Contribution, ainsi que le droit de fragmentation et de synchronisation, dans des conditions identiques à celles décrites ci-dessus.

L'Association s'engage à respecter le droit moral du Contributeur, notamment en faisant apparaître en clair et de manière visible le nom patronymique du Contributeur et le cas échéant à la demande de ce dernier, le pseudonyme s'il existait précédemment, au sein du générique ou dans les crédits du vidéogramme auquel il aura participé, pour tout ou partie.

DROIT A L'IMAGE :

L'Enseignant référent est informé par les présentes que l'Association a pour politique de ne pas faire apparaître l'image des participants tant au sein des Contributions créées dans le cadre du Projet InterCycles qu'au sein des communications réalisées au travers des divers réseaux sociaux (Twitter, Snapchat, LinkedIn etc...).

Toutefois, si d'aventure l'Enseignant référent souhaitait apparaître au sein du vidéogramme pour les besoins d'une Contribution spécifique, il autorise d'ores et déjà l'Association à exploiter et utiliser son image par reproduction et/ou représentation de celle-ci au sein du vidéogramme, pour toute la durée de diffusion du vidéogramme à compter de la 1ere diffusion de sa Contribution par l'Association. Il en va de même pour la voix de l'Enseignant référent si celle-ci constitue la voix-off du vidéogramme.

CONDITIONS COMMUNES DE PARTICIPATION

L'Enseignant référent reconnaît avoir pris connaissance des conditions communes de participation au Projet InterCycles attachées à ce formulaire et disponible sous l'onglet participation du site de l'Association InterCycles et s'engage à s'y conformer. Il est d'ores et déjà entendu entre les Parties que la participation au projet InterCycles telle que définie par les présentes n'est valide qu'une fois les conditions communes lues et signées, électroniquement ou non, par l'Enseignant référent.

Fait en deux (2) exemplaires originaux le..... à

L'Association,
Représentée par Olivier CHARNAY

L'Enseignant référent